



# Renouveler l'encadrement local en évaluation des apprentissages

*Guide à l'intention des écoles et  
des commissions scolaires*

**Formation générale des jeunes**

## **Partie II Instrumentation**

### **Volet 6**

- **Stratégies de mise en œuvre  
de l'encadrement local  
en évaluation**

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

© Gouvernement du Québec  
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport,  
2005 — 05-00535

ISBN (imprimé) : 2-550-45435-9  
ISBN (PDF) : 2-550-45436-7  
Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec



# Renouveler l'encadrement local en évaluation des apprentissages

*Guide à l'intention des écoles et  
des commissions scolaires*

**Formation générale des jeunes**

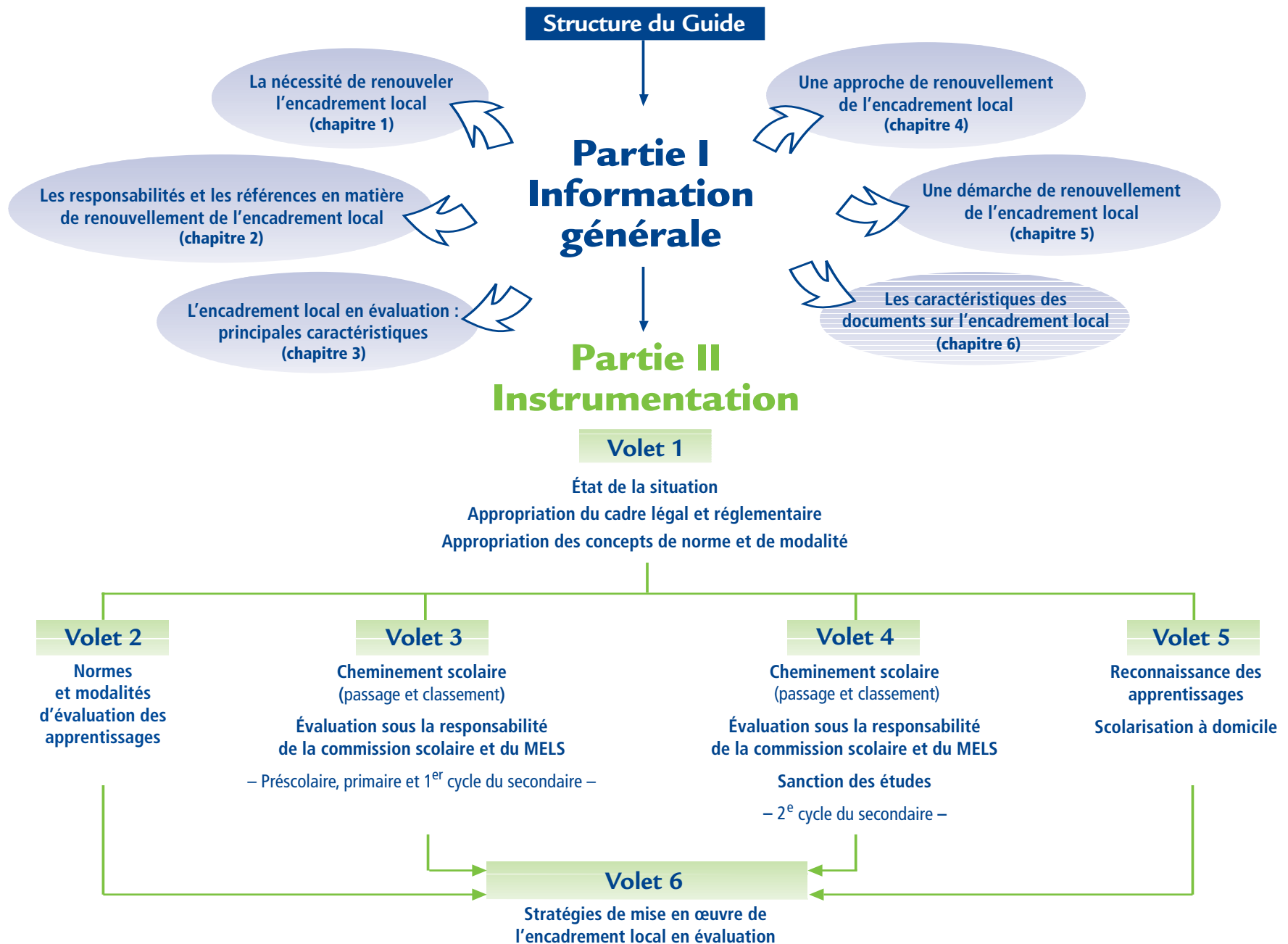
**Partie II  
Instrumentation**

**Volet 6**

- **Stratégies de mise en œuvre  
de l'encadrement local  
en évaluation**

# Renouveler l'encadrement local en évaluation des apprentissages

4



## Introduction

Ce document est un outil conçu pour accompagner la réflexion des acteurs des milieux scolaires dans l'établissement de stratégies visant à mettre en œuvre l'encadrement local en évaluation des apprentissages. Il constitue le 6<sup>e</sup> volet de l'instrumentation proposée. On recommande de consulter d'abord la partie I du Guide, notamment le chapitre 5.

### Démarche proposée

Les stratégies de mise en œuvre portent sur l'ensemble des aspects qui constitue l'encadrement local en évaluation :

- les normes et modalités d'évaluation et les règles de cheminement scolaire qui relèvent de l'école;
- les règles de cheminement scolaire et les moyens relatifs à l'évaluation sous la responsabilité de la commission scolaire et du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, à la sanction des études, à la reconnaissance des apprentissages et à la scolarisation à domicile qui relèvent de la commission scolaire.

Le volet 6 se divise en trois parties :

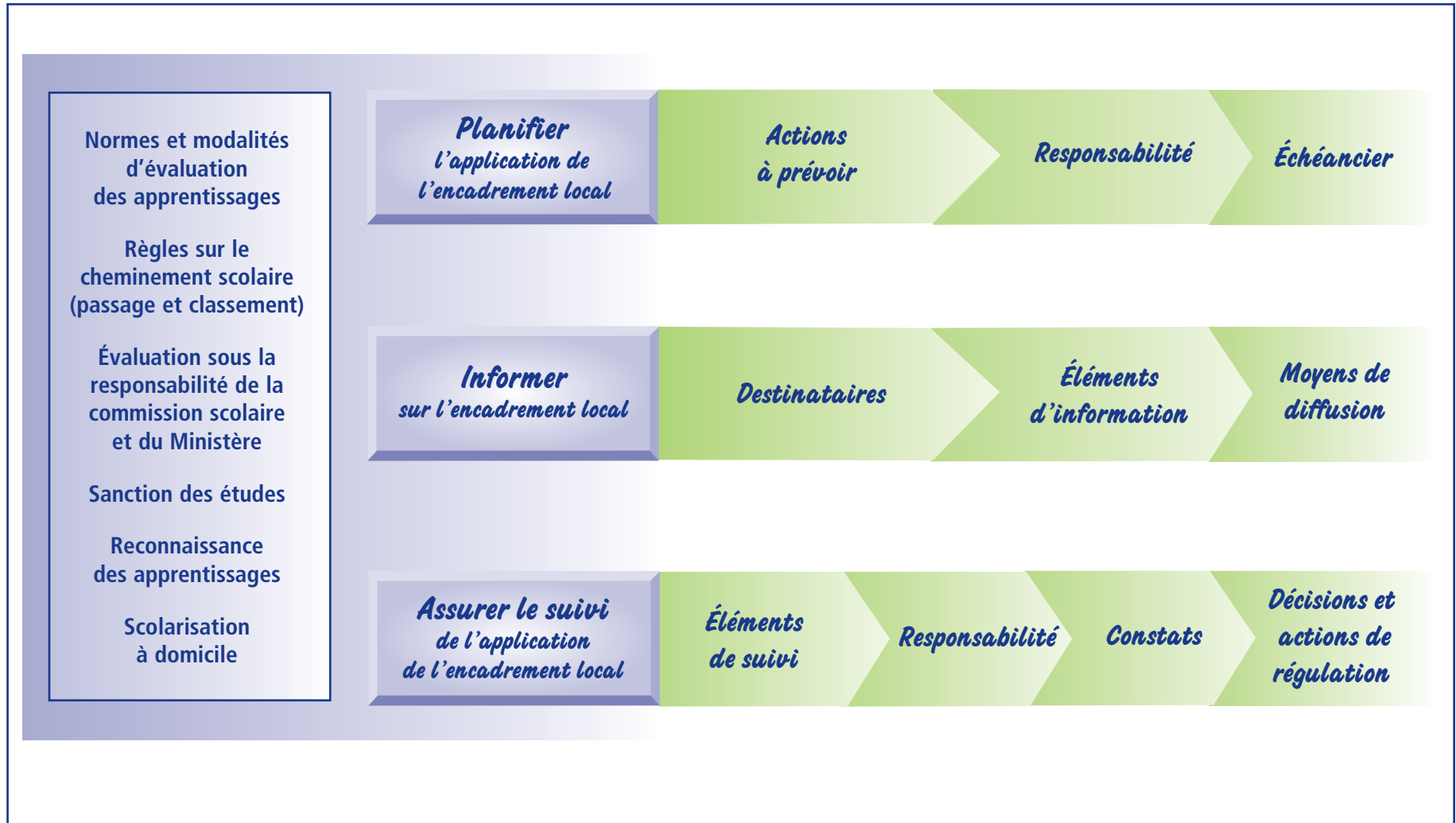
- planifier l'application de l'encadrement local (écoles et commission scolaire);
- informer les intervenants concernés des choix retenus pour l'encadrement local en évaluation;
- assurer le suivi de l'application de l'encadrement local en évaluation.

Afin de planifier l'application de l'encadrement local en évaluation, les milieux scolaires sont invités à déterminer d'abord les actions et les moyens à envisager : outils à produire, éléments à structurer, besoins d'information, de formation et d'accompagnement à combler. Dans les exemples du volet 2 sur les normes et les modalités d'évaluation, les mots en caractères gras sont des éléments qui doivent être précisés localement. Ils peuvent être liés aux actions relatives aux outils à produire ou aux éléments à structurer. La planification conduit également à identifier les personnes qui sont responsables des actions et à établir un échéancier qui tient compte des priorités. Il est souhaitable d'établir une planification réaliste en vue d'introduire de façon progressive les choix en matière d'évaluation.

Afin de faire connaître l'encadrement local, le milieu scolaire doit établir une stratégie d'information en désignant les destinataires (personnes ou organismes), les éléments d'information à transmettre et les moyens de diffusion à privilégier. Cette stratégie relève de la transparence, valeur retenue dans la Politique d'évaluation des apprentissages.

Il est nécessaire de recueillir des données sur la pertinence et la faisabilité des choix retenus en matière d'évaluation, parallèlement à l'application progressive de l'encadrement local. La consignation des principaux constats, notamment sur les difficultés rencontrées, contribue à instaurer une pratique de régulation en cours d'application.

*Structure du volet 6 : Les stratégies de mise en œuvre de l'encadrement local en évaluation*



Aspects	Actions à prévoir et moyens à mettre en place (outils à produire, éléments à structurer, information, formation et accompagnement à fournir)	Responsabilité	Échéancier
Planification de l'évaluation <sup>1</sup>			
Prise d'information et interprétation des données			
Jugement			
Décision-action			
Communication			
Qualité de la langue			

1. Un outil de planification peut être élaboré pour chacun des aspects des normes et des modalités.

**Information sur les normes et les modalités d'évaluation****ÉCOLE**

Destinataires	Éléments d'information	Moyens de diffusion
Élève		
Parents		
Conseil d'établissement		

Éléments de suivi	Responsabilité	Constats	Décisions et actions de régulation

## Planification de l'application des règles sur le cheminement scolaire

ÉCOLE

Aspects	Actions à prévoir et moyens à mettre en place (outils à produire, éléments à structurer, information, formation et accompagnement à fournir)	Responsabilité	Échéancier
Information à recueillir et détermination des besoins de l'élève			
Décision au regard de la poursuite des apprentissages (passage)			
Choix de l'organisation pédagogique qui répond aux besoins de l'élève (classement)			

Destinataires	Éléments d'information	Moyens de diffusion
Élève		
Parents		
Conseil d'établissement		

**Suivi de l'application des règles sur le cheminement scolaire**

**ÉCOLE**

Éléments de suivi	Responsabilité	Constats	Décisions et actions de régulation

## Planification de l'application :

COMMISSION SCOLAIRE

- des règles sur le cheminement scolaire;
- des moyens relatifs à l'évaluation sous la responsabilité de la commission scolaire et du Ministère, à la sanction des études, à la reconnaissance des apprentissages et à la scolarisation à domicile.

Aspects	Actions à prévoir et moyens à mettre en place (outils à produire, éléments à structurer, information, formation et accompagnement à fournir)	Responsabilité	Échéancier
Règles sur le cheminement scolaire <sup>1</sup>			
Évaluation sous la responsabilité de la commission scolaire et du Ministère			
Sanction des études			
Reconnaissance des apprentissages			
Scolarisation à domicile			

1. Un outil de planification peut être élaboré pour chacun des aspects.

**Information sur :****COMMISSION SCOLAIRE**

- les règles sur le cheminement scolaire;
- les moyens relatifs à l'évaluation sous la responsabilité de la commission scolaire et du Ministère, à la sanction des études, à la reconnaissance des apprentissages et à la scolarisation à domicile.

Destinataires	Éléments d'information	Moyens de diffusion
Directions d'école		
Syndicats		
Comités de parents		
Grand public		

### Suivi de l'application :

COMMISSION SCOLAIRE

- des règles sur le cheminement scolaire;
- des moyens relatifs à l'évaluation sous la responsabilité de la commission scolaire et du Ministère, à la sanction des études, à la reconnaissance des apprentissages et à la scolarisation à domicile.

Éléments de suivi	Responsabilité	Constats	Décisions et actions de régulation